URBANISME

CONSTRUCTION | AMÉNAGEMENT | DÉMOLITION | CERTIFICAT

NOUVEAU

TOUTES VOS DÉMARCHES D'URBANISME DÉMATÉRIALISÉES SUR LE GUICHET UNIQUE

Depuis le 1er janvier 2022, il vous est possible de faire vos démarches d'urbanisme : demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme... EN LIGNE !

POUR RÉALISER VOS DÉMARCHES D'URBANISME, LA COMMUNE MET À VOTRE DISPOSITION UN SERVICE EN LIGNE SÉCURISÉ, GRATUIT ET FACILEMENT ACCESSIBLE

Le service en ligne de votre commune est accessible à tout moment. Il permet de faciliter et de simplifier la constitution de votre dossier, de sécuriser la transmission des documents et de fluidifier les échanges jusqu'à la décision apportée à votre demande.

Pour déposer ma demande en ligne :

1 | Je me rends sur la plateforme dédiée à l'adresse :
► **https://calisieuxnormandie.geosphere.fr/guichet-unique**

2 | Je crée un compte pour me connecter à la plateforme

3 | Je dépose ma demande en ligne via la procédure guidée

4 | Je peux suivre l'avancement de ma demande, échanger avec les différents intervenants et demander un rendez-vous si besoin

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté Égalité Fraternité

FRANCE RELANCE

PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE

AdCF INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

AMF ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

LISIEUX NORMANDIE
AMÉNAGEMENT & HABITAT

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
www.lisieux-normandie.fr

© Service Communication Lisieux Normandie - Illustration Adobe Stock - Janvier 2022
Ne pas jeter sur la voie publique